

# Règlement Jeu "Tike Sécurité"

## Article 1

Tike Sécurité, dont le siège est situé 14 rue des fusiliers Marins 59140 Dunkerque, immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B 491 329 827, et enregistrée sous le numéro SIRET 491.329.827.0027 organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 06 janvier au 16 février 2016, intitulé "Tike Sécurité".

## Article 2

Ce jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France, Belgique et Suisse à l'exclusion des dirigeants des sociétés organisatrices, et des membres de leurs familles respectives vivant sous leur toit.

## Article 3

Pour participer, il suffit d'aller sur le site [tike-securite.fr](http://www.tike-securite.fr) à l'adresse <http://www.tike-securite.fr/content/37-concours-tike-securite> et de renseigner les informations demandées : Nom, prénom, email, adresse.

## Article 4

La participation est limitée à un seul passage par personne (même nom, même adresse), sur la durée du jeu.

## Article 5

Le jeu fait l'objet d'un tirage au sort à la fin du concours. Le tirage au sort aura lieu le mercredi 18/02/2016 à 17 h. Le lot à gagner est : - Un bon d'achat d'une valeur de 300€ à valoir sur le site <http://www.tike-securite.fr>

## Article 6

Le gagnant au jeu sera désigné à l'issue du tirage au sort, et recevra son lot par email sous un délai de 15 jours. Bon d'achat sous forme de code réduction directement envoyé par email.

## Article 7

Les lots ne sont ni échangeables, ni négociables, ni transformables en espèces

## Article 8

Tike Sécurité se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent jeu.

## Article 9

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

## Article 10

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Liberté", les candidats disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu en s'adressant à la société organisatrice à l'adresse suivante : Tike Sécurité, JEU 814, rue des fusiliers marins – 59140 Dunkerque.

## Article 12

Tike Sécurité pourra diffuser le nom, la commune de résidence et la photographie du gagnant à des fins publicitaires, promotionnelles ou purement informatives, sans contrepartie financière.

### **Article 13**

Tike Sécurité ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.

### **Article 14**

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, de ses modalités de déroulement et de ses résultats.